

**LAGRUME**22 rue de la Madelon
01300 Andert-et-Condon France

contact@lagrume.fr

IBAN : **FR76 1695 8000 0192 6070 7180 893**N° de SIRET : **85014840400013****Intervention électricien****D. John**

26 impasse du champ de Mars

95000 Paris

FACTURE N° 2025-02-13-1561

Le jeudi 13 février 2025

Titre	Description	Quantité	Unité	Montant HT TVA	Sous-total HT TVA
Pose tableau électrique	Pose d'un tableau électrique	1	unité	600 € 20% Remise : 10 %	540 € 108 €
Chauffage électrique + pose	Installation d'un chauffage électrique + pose	2	unité	150 € 20%	300 € 60 €

Montant Total HT
840 €**Montant TVA**
168 €**Montant TTC**
1008 €

Statut du paiement

Facture en attente de paiement

Par période d'engagement pour l'année civile en cours. Reconductible tacitement [résiliation possible avant le 1er décembre pour l'année civile suivante].

Prestation "hors forfait" : 90.- € (HT) par heure, sauf accord contraire.

Transfert sortant d'un site : 180.- €(HT)

Transfert sortant d'un nom de domaine : 150.- €(HT)

Transfert sortant d'une boîte email liée à un domaine : 150.- €(HT)

Le paiement final sera à effectuer au plus tard au trentième jour suivant la date de réception de la facture (cf : c. com. Art L. 441-6 al.2 modifié de la loi du 15 mai 2001). En cas de retard de paiement, une pénalité fixée à 15% du montant total de la facture, par mois de retard entamé, est exigible sans appel le jour suivant la date limite de règlement. Mention obligatoire. Lutte contre les retards de paiement / Article 53 de la Loi NRE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est désormais de plein droit débiteur à l'égard du créancier d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, en sus des indemnités de retard (loi n°2012-387 du 22/03/2012).

Cette facture a été émise grâce au logiciel en ligne :